TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS

Travailleurs indépendants affiliés et leurs conjoints collaborateurs : **Ce qui est compris dans votre cotisation**

ASMT Prévention et Santé

SUIVI DE SANTÉ

- **Visite à la demande** du travailleur indépendant à tout moment
- Visite de **fin d'exposition**

  Réalisée par un médecin du travail, elle vise à tracer les expositions passées d'un salarié à des risques particuliers pouvant avoir des effets sur sa santé
- Visite de **mi-Carrière**

  Évaluer les risques de désinsertion professionnelle en fonction de votre état de santé, de votre âge et de votre parcours.
- **Orientations** vers un médecin spécialiste
- **Avis médical à la reprise** (*orientation par la CPAM- Médecin traitant*)
- RDV Suivi de **maintien d'activité**

  Vous avez des problèmes de santé susceptibles de compromettre votre activité professionnelle. Vous pouvez demander ce rendez-vous pour faire le point avec un Médecin du Travail, qui vous orientera, si nécessaire, vers notre cellule de maintien pour trouver des solutions.
- **Examens complémentaires** (*hors RDV spécialistes*)
- **Orientation et prise en charge** par des intervenants spécialisés
- **Traçabilité** des expositions professionnelles

- **Détectez précocémment les risques d'épuisement professionnel** (*Burnout*) grâce au questionnaire conçu par **l'observatoire de la santé du dirigeant.**

Amarok e-Santé

- **Bénéficiez d'un baromètre** de votre état de santé régulièrement, et d'une orientation en cas de problème.

MAINTIEN EN EMPLOI

- **Prise en charge** par notre cellule maintien en emploi
- **Suivi de votre dossier** par notre cellule
- **Information collective** aux indépendants
- **Orientation** auprès du réseau de **partenaires et spécifiques aux indépendants**

« *Une carrière professionnelle n'est pas toujours un long fleuve tranquille. Notre cellule vous accompagne pour surmonter les obstacles et garder ouvert le champ des possibles.* »



ACTIONS EN MILIEU DE TRAVAIL

- **Audit de prévention :**

  Notre audit vise à analyser vos pratiques actuelles en matière de santé et de sécurité au travail. En identifiant les points forts et les axes d'amélioration, nous vous aidons à mettre en place des mesures efficaces pour prévenir les risques professionnels.

  Un(e) de nos chargé(e)s de prévention se déplacera dans les 3 mois après avoir vu un membre de l'équipe pluridisciplinaire.
- **Étude de poste pour analyse situation de travail** pour suivi des aménagements d'aptitude, ou inaptitude
- **Invitation à une sensibilisation collective à des actions de santé publique, en lien avec l'activité** (*hygiène de vie, sédentarité, campagne de vaccination, tabac, etc...*)
- **Intervention** suite un **événement grave**

« *Votre santé est le premier capital de votre entreprise. Agir en prévention, c'est agir pour la pérénité de votre activité.* »

ASMT - 13/10/26